

Lannion-Paimpol

Les pêcheurs plaisanciers doivent couper la queue des poissons

Vendredi, à Ti-an-Holl, l'amicale des pêcheurs plaisanciers a tenu son assemblée générale sous la présidence de Raymond Morinière. En début de séance, une pensée a eu lieu à la mémoire de René Daniel, amicaliste disparu dans l'année. En attendant la mise en place des mesures retenues lors du Grenelle, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) s'est engagée sur le repos biologique du bar, du 1er février au 15 mars. Il a été déploré que l'arrêté de marquage des poissons ait été pris sans que les pêcheurs plaisanciers soient consultés pour la dernière version. « **Des actions communes visant à obtenir une modification du texte actuel seront menées. En attendant, munissez-vous de ciseaux pour couper la queue des poissons. Des contrôles auront sûrement lieu et les amendes seront salées** ». Le projet d'affiche sur les coquillages à l'attention des pêcheurs à pied a été présenté par Loïc Rolland au comité départemental. L'association locale compte 130 adhérents.

La cotisation reste fixée à 15 EUR plus 11 EUR pour la fédération. Chaque pêcheur plaisancier est invité à manifester son désaccord et à le signifier lors de l'enquête publique concernant l'extraction de sable en baie de Lannion. « **L'association reste persuadée que les études d'impact sur le milieu sont insuffisantes et menacent notre activité, qui a aussi des retombées économiques non négligeables** » La pêche aux coques est interdite dans la baie du Douron du 1er avril au 30 septembre. L'amicale a fait plusieurs dons, 100 EUR au Téléthon et 300 EUR à la SNSM de Locquirec. L'amicale va participer aux traversées de la baie à la nage, le 26 juillet et le 9 août. Deux repas amicaux auront lieu le 29 juillet et le 2 août.